



APPEL À EQUIPEMENTS ET SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES AGEP

(Date de publication : 29 avril 2024)

Délai de dépôt des propositions : 26 mai 2024 à 12h00

Projet financé par l'Union Européenne

1. CONTEXTE

Cet appel à équipement et fonctionnement en direction des Associations de Gestion et d'Entretien des places vodùn (AGEP), s'inscrit dans le cadre du projet « **Professionnalisation et mise en réseau des associations de gestion des places vodùn de Porto-Novo** » porté par les associations OUADADA-BÉNIN et INCITE et soutenu par l'Agglomération de Cergy-Pontoise et la Mairie de Porto-Novo. Il est financé par la délégation de l'Union Européenne au Bénin dans le cadre des programmes thématiques : NDICI Droits de l'Homme et Démocratie et NDICI Organisations de la société civile.

L'Union Européenne reconnaît la culture comme un vecteur de développement économique et social, mais également comme un vecteur de dialogue interculturel. La culture est en effet au centre du développement humain, durable et inclusif. Elle contribue à faire avancer les droits humains. L'action de l'Union Européenne dans ce domaine s'inspire de la Communication conjointe de la Commission européenne et du Service extérieur « Vers une stratégie de l'Union Européenne pour les relations internationales culturelles » (2016) et « Le nouveau Consensus européen pour le développement » (2017). Cette action tourne autour de trois axes :

- Soutenir la culture comme vecteur de développement économique et social durable
- Promouvoir la culture et le dialogue interculturel pour des relations intercommunautaires paisibles
- Renforcer la coopération sur l'héritage culturel

La protection des patrimoines et des biens culturels africains constitue aujourd'hui une préoccupation majeure des institutions internationales et l'amélioration des conditions de leur gestion, de leur conservation et de leur valorisation figurent aujourd'hui parmi les thématiques

récurrentes abordées tant par les politiques nationales que par les programmes de coopération intergouvernementaux.

Le gouvernement du Bénin affirme avec conviction son propre engagement sur cette voie. Depuis 2016, il engage de profondes réformes, impulsant une nouvelle dynamique dans le sens de la protection et de la valorisation du patrimoine, afin de développer l'activité touristique. En effet, alors que le Bénin possède un potentiel touristique et patrimonial exceptionnel, il ne tire que 2,6% de son PIB des recettes liées au tourisme. Or, l'ambition du gouvernement est de porter cette part à 10% à l'horizon 2026. Dans son programme d'action (PAG 2016-2026), d'ailleurs intitulé « Bénin révélé », le gouvernement positionne la protection et la promotion du patrimoine culturel et le développement du tourisme parmi les priorités de son mandat. Ainsi le décret n°2019-521 promulgué le 27 novembre 2019 fixe-t-il au ministère du tourisme, de la culture et des arts les missions de *“valoriser et exploiter les pratiques culturelles endogènes en vue d'amplifier l'attractivité de la destination Bénin (...) [et de] développer une stratégie de promotion et de vulgarisation des traditions, arts et autres pratiques endogènes pouvant permettre l'émergence de la culture béninoise dans le patrimoine culturel mondial (...)”*. Dans la continuité, le 22 octobre 2021, est promulguée la loi n°2021-09, portant protection du patrimoine culturel en République du Bénin, qui vise à *“identifier, inventorier et classer le patrimoine culturel national en le protégeant contre la destruction, l'altération (...)”*. Le Gouvernement mise ainsi sur le patrimoine et la culture du Bénin, qu'il considère comme son principal atout, pour propulser le secteur touristique, levier incontournable de développement. L'objectif est de faire du Bénin une destination de référence en Afrique de l'Ouest, dans le respect de la préservation du patrimoine culturel et naturel.

Au premier rang des spécificités culturelles du pays à préserver et à valoriser, se positionne naturellement le patrimoine vodùn, dont le Bénin est historiquement le berceau et dont la pratique y demeure bien vivante. D'importants investissements sont ainsi engagés par le Gouvernement dans ce sens, tels que le projet “Route des Couvents”, ou encore la construction du Musée International des Arts et Civilisations Vodùn, dont l'ouverture est prévue pour 2026, dans la ville de Porto-Novo. Ainsi de plus en plus, la capitale administrative béninoise fait figure de capitale de la culture vodùn.

La dynamique « **éclosions urbaines** », engagée depuis 2015 par OUADADA-BÉNIN a donné lieu à ce jour à la restauration de dix (10) places vodùn qui disposent d'une Association de Gestion et d'Entretien de la place (AGEP), formalisée ou en cours de formalisation, créée par les habitants des quartiers. Ces associations ont besoin d'un accompagnement technique, logistique, structurel, organisationnel pour être vraiment opérationnelles sur le terrain, dynamiser leurs activités, générer des revenus et s'inscrire dans la durabilité.

Équiper et soutenir le fonctionnement des AGEP permet d'améliorer l'offre culturelle et touristique” à Porto-Novo et contribue à l'atteinte des objectifs du programme thématique : NDICI Organisations de la société civile de l'Union Européenne, dans la mesure où ce soutien vise à renforcer le rôle et la contribution de la société civile béninoise dans la promotion et le développement d'un tourisme culturel, inclusif et responsable -axé sur le patrimoine matériel et immatériel vodùn-, vecteur de cohésion sociale, de développement économique durable, et d'échange interculturel et intergénérationnel.

2. OBJECTIFS DE L'APPEL

L'objectif général du présent appel à équipement et fonctionnement est de renforcer l'autonomie des AGEP et de contribuer à la promotion d'un tourisme culturel, inclusif et durable autour du patrimoine matériel et immatériel vodùn.

L'objectif spécifique du présent appel est de soutenir l'équipement et le fonctionnement des AGEP pour accroître leurs revenus par le développement du tourisme.

3. MONTANT DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE MISE A DISPOSITION

Le montant indicatif mis à disposition au titre de l'appel à propositions d'équipement s'élève à **55 890 816 FCFA** soit **85 205 €**.

La subvention maximum demandée par chaque AGEF dans le cadre de cet appel à propositions d'équipement est de **5 589 084 FCFA** soit **8 520.5 €**

4. ACTIONS ÉLIGIBLES

Les AGEF sont invitées à présenter une liste détaillée des équipements qu'ils jugent nécessaires pour renforcer leur autonomie financière et contribuer à la promotion d'un tourisme culturel, inclusif et durable à Porto-Novo.

Exemples de types d'équipements et de soutien au fonctionnement (liste fournie à titre indicatif) :

- Matériels informatiques, multimédias et bureautiques : ordinateurs, disques durs, tablettes tactiles, mobiliers ... ;
- Unités de production d'énergie photovoltaïque : panneaux solaires, batteries, ... ;
- Billetterie ;
- Abonnement internet ;
- Recrutement d'un agent d'accueil-guide, salaires et charges ;

5. MODALITÉS ET DÉLAI DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Un dispositif d'accompagnement à l'élaboration des besoins en équipement et modalités de fonctionnement est proposé aux AGEF par l'équipe-projet. Les propositions sont envoyées à OUADADA-BÉNIN par email à l'adresse : ouadada.benin@yahoo.fr ou déposées au siège de OUADADA-BÉNIN situé au quartier Tokpota à Porto-Novo, au plus tard le 26 mai 2024 à 12H00.

6. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS ET MODALITÉS D'ÉQUIPEMENT ET DE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT

Les propositions sont transmises au Comité de Suivi du projet « **Professionnalisation et mise en réseau des associations de gestion des places vodùn de Porto-Novo** » qui les évalue.

OUADADA-BÉNIN notifie aux AGEF par courrier et par email les propositions sélectionnées qui bénéficient d'équipement et de soutien au fonctionnement.

L'équipe-projet assure le suivi-évaluation de la mise en œuvre des équipements et soutien au fonctionnement des AGEF, au moyen notamment des outils de gestion et de suivi enseignés lors des dix semaines de formations et mis à disposition des AGEF. Cette étape de l'action leur permet d'acquérir une véritable expérience en gestion, obligation stricte leur étant faite de rendre les justificatifs, les rapports d'activités et les rapports financiers dans les délais fixés.

7. CALENDRIER INDICATIF

La mise en œuvre des travaux d'équipement et de fonctionnement des AGEF s'étend sur vingt (20) semaines. Un dispositif de suivi et d'accompagnement est proposé aux AGEF, par l'équipe-projet tout au long de la mise en œuvre des activités et jusqu'à la fin de l'action.

	DATE	HEURE
1. Séances de concertation et de consultation des AGEP pour affiner les lignes directrices de l'appel à propositions des AGR	10/04/2024 au 28/04/2024	09H à 11H 14H à 18H30
2. Diffusion de l'appel à équipements et fonctionnement des AGEP	29/04/2024 au 26/05/2024	-
3. Date limite de soumission des propositions	26/05/2024	12H00
4. Évaluation des propositions	27/05/2024 au 09/06/2024	-
5. Notification et mise en œuvre des travaux d'équipement et de soutien au fonctionnement des AGEP	10/06/2024 au 31/10/2024	-